

NC: VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

VERNEUILS AVEC

JMV/RF

M^o

MINISTÈRE D'ÉTAT
AFFAIRES CULTURELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE

ARRÊTÉ

MONUMENTS HISTORIQUES

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941;

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER

Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la façade sur rue et la toiture correspondante de la maison n° 104, Place de la Madeleine, à VERNEUIL-sur-AVRE (Eure), figurant au cadastre sous le n° 914 de la section A

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de VERNEUIL-sur-AVRE (Eure)

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 12 Février 1962

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture,
Signé : R. PERCHET

T. S. V. P.

J. A. 131720. [10715] □

Pour ampliation :
Le Chef du Bureau des Travaux
et Classements,

Département :
EURE

Commune :
VERNEUIL SUR AVRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges
POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Section : P
Feuille : 000 P 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 18/02/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

